



## Avis public aux propri taires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un  tablissement d'entreprise

Municipalit  de Saint-Zotique

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Jean-Fran ois Messier, pr sident d' lection, annonce les  l ments suivants aux propri taires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un  tablissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter **si vous  tes propri taire d'un immeuble ou si vous occupez un  tablissement d'entreprise dans la municipalit  depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou avant.**
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyennet  canadienne le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Vous ne devez pas  tre sous curatelle ni  tre priv (e) de vos droits  lectoraux   cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document appropri  :
  - Si vous  tes le ou la propri taire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un  tablissement d'entreprise, une demande d'inscription;
  - Si vous faites partie des copropri taires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un  tablissement d'entreprise, une procuration d signant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le pr sident d' lection. Vous devez transmettre le formulaire rempli   l'adresse indiqu e plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l' lection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le samedi 23 octobre 2021   17 h 30.**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'  ce qu'elle soit remplac e ou retir e. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le pr sident d' lection.

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur (-teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

### COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

1250, rue Principale  
Numéro et voie


Saint-Zotique  
Municipalité

450-267-9335 (221)  
Numéro de téléphone

### SIGNATURE

Donné à Saint-Zotique

2021		10		13
année		mois		jour

  
\_\_\_\_\_  
Jean-François Messier, Président d'élection